

SEANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le treize juin deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice 14 :

Etaient présents 13 : M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, M. LEROUX Bruno, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme BILLAUDEL Virginie, M. RIPPE Jean-Marie, Mme MAROC Agnès, Mme LABORDE Florence, Mme BROSSARD Valérie, M. GUIGNARD Didier, M. MAÏSTRE Jean-Pierre, M. GALLEGRO Fabien, M. RAUD Aurélien,

Etait absente excusée 1 : Mme Raigner Magali qui a donné procuration à Mme MAROC Agnès,
Secrétaire de séance : M. PITON Alain a été élu à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT)

ORDRE DU JOUR :

- I. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION
- II. TRAVAUX
- III. DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE
 - a) Acquisition de terrains
 - b) Demande de subventions
- IV. ACQUISITION DE TERRAINS
 - a) Chemin impasse du bar
 - b) Chemin route de St Genis
- V. LOTISSEMENT « CENTRE BOURG »
 - a) Budget Primitif 2025
 - b) Transfert de biens du budget principal
- VI. COMPTE RENDU REUNIONS
- VII. INFOS DU MAIRE

I. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX

Ecluse avenue de la Libération :

M. Le Maire explique à l'assemblée que suite à l'installation de l'écluse provisoire sur la route départementale n°2, av de l'Europe et après une période de test, le département propose de péreniser cet aménagement en créant une écluse définitive.

Pour ce faire, le conseil doit délibérer pour approuver les termes de la convention proposée par le département et notamment le montant de la participation communale qui s'élève à 11 550 € HT.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la convention et avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention
- VALIDE le montant restant à charge de la commune, soit 11 550 € HT.
- ATTESTE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.
- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

 Aire de jeux :

Les jeux sont installés et opérationnels, sauf pour une balançoire et les bancs qui seront livrés ultérieurement.

L'éclairage est à revoir et un coffret est défectueux. Un devis est signé avec le SDEER pour un montant de 9 015 € HT avec une participation de 50 %.

 Lotissement « centre bourg » :

Le permis d'aménager a été signé le 19 juin 2025.

La démolition de la maison est repoussée après l'été car Enedis et la RESE doivent intervenir en amont pour sécuriser les lieux.

III. DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

a) Acquisition de terrains

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'acquérir 2 terrains pour défendre les secteurs de Cornet et de la Coudre et qu'il est en cours de négociation avec les propriétaires des parcelles ZI99 au lieu-dit « chez crochet » et ZL 153 au lieu-dit « champs du four ».

Les bornages devraient avoir lieu courant de l'été.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

b) Demande de subventions

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR et le conseil départemental,

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	50 %	31 525,89 €
Conseil départemental	20 %	12 610,35 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)		
Fonds propres	30 %	18 915,53 €
Emprunts		
Sous-total collectivité		
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	63 051,77 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture

IV. ACQUISITION DE TERRAINS

a) Chemin impasse du bar

Les propriétaires ne sont plus vendeurs de la partie du chemin qui aurait pu désenclaver l'accès au futur lotissement et le terrain de la maison 5 impasse du bar.

Pour la rénovation du logement 5 impasse du bar, il faut revoir le stationnement et l'accès.
En ce qui concerne le lotissement un autre accès est prévu sur le plan du permis d'aménager.

b) Chemin route de St Genis

Dans le but de désenclaver certains terrains en zone UB dans le secteur de la route de St Genis, M. Le Maire informe les conseillers avoir rencontré la directrice de la société Luchard Décalcolux qui a donné son accord pour vendre à la commune la voie d'accès de l'entreprise pour la somme de 10 000 Euros net vendeur en gardant un droit de passage.

La commune prendra en charge les frais de bornage et les frais notarié.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

V. LOTISSEMENT « CENTRE BOURG »

a) Budget Lotissement « centre bourg »

M. Le Maire rappelle que par délibération du 25 février 2025 le conseil municipal a approuvé la création du lotissement « Centre bourg » sur les parcelles AO 186, 197, 407 et 410 appartenant à la commune.

Pour permettre de financer les travaux de création du lotissement « Centre Bourg » et l'équilibre du budget annexe, il convient de prévoir une avance de 169 488,66 € du budget principal en 2025.

Le versement de cette avance sera imputé comme suit :

- Budget principal : Dépense réelle à l'article 276341 « autres créances immobilisées »
- Budget Annexe Lotissement « Centre Bourg » : Recette réelle à l'article 168741 « Autres dettes »

M. Le Maire propose de procéder au remboursement de cette avance au budget principal lorsque le budget annexe disposera de ressources suffisantes.

Les écritures de remboursement de l'avance seront imputées de la façon suivante :

- Budget principal : Recette réelle à l'article 276341 « autres créances immobilisées »
- Budget Annexe Lotissement : Dépense réelle à l'article 168741 « Autres dettes »

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'une avance remboursable de 169 488,66 € du budget principal vers le budget annexe Lotissement, ainsi que les modalités de remboursement indiquées ci-dessus.

Pour ce faire, une décision modificative sur le budget principal de la commune est nécessaire comme suit :

Investissement :

- Dépenses : Art. 276341 Communes membres du GFP 139 488,66 Euros.
- Recettes : Art. 024 Produits de cessions 139 488,66 Euros.

Le budget primitif du lotissement est approuvé à l'unanimité comme suit :

Investissement

Dépenses :	169 488,66 Euros
Recettes :	169 488,66 Euros

Fonctionnement

Dépenses :	169 488,66 Euros
Recettes :	169 488,66 Euros

b) Transfert de biens du budget principal

M. Le Maire rappelle que par délibération du 25 février 2025 le conseil municipal a approuvé la création du lotissement « Centre bourg » sur les parcelles AO 186,197, 407 et 410 appartenant à la commune. Il convient alors de les transférer vers le budget annexe du lotissement « Centre Bourg ».

Les opérations comptables suivantes sont nécessaires :

- Sur le budget communal :
 - o un titre de 144 488,66 € (valeur totale des 2 parcelles) au compte 7751 au nom du lotissement.
 - o un mandat d'ordre budgétaire au 675(042) de 144 488,66 €
 - o un titre d'ordre budgétaire au 2111 (040) de 54 375 € pour le terrain nu
 - o un titre d'ordre budgétaire au 2132 (040) de 90 113,66 pour le terrain avec maison
- Sur le budget annexe du lotissement
 - o un mandat au compte 6015 de 144 488,66 €.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire à effectuer les opérations comptables ci-dessus détaillées.

VI. COMPTE RENDU DE REUNION

-  Conseil d'école du 12 juin : l'ordre du jour portait sur les effectifs, l'évaluation de l'école, les activités et les projets en cours, la cantine, etc...
-  Conseil des maîtres du 27 mai : participation de M. Le Maire pour évoquer le budget de la rentrée 2025.
-  Lycée agricole le Renaudin du 26 mai : conseil intérieur et conseil d'exploitation. Un nouveau directeur arrivera à la rentrée de 2025.
-  L'assemblée générale du foot a eu lieu le 30 mai.

VII. INFOS DU MAIRE

- Lors de la cérémonie du 8 mai, 60 personnes environ étaient présentes.
- La fête des voisins a eu lieu sous les charmilles le 6 juin et a rassemblé environ 170 convives.
- Le passage à niveau route de St Genis, sera fermé pour travaux du 7 juillet au 3 août.
- Les boucles de la Charente-Maritime (course cycliste) passeront par St Germain de Lusignan le 27 août.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h45

Sommaire

I.	ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION.....	1
II.	TRAVAUX.....	1
III.	DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE.....	2
	a) Acquisition de terrains	2
	b) Demande de subventions	2
IV.	ACQUISITION DE TERRAINS.....	2
	a) Chemin impasse du bar.....	2
	b) Chemin route de St Genis	3
V.	LOTISSEMENT « CENTRE BOURG »	3
	a) Budget Lotissement « centre bourg »	3
	b) Transfert de biens du budget principal.....	4
VI.	COMPTE RENDU DE REUNION	4
VII.	INFOS DU MAIRE	4

MARTIAL Claude		PITON Alain	
LEROUX Bruno		GUEVARA Marie-Claire	
RIPPE Jean-Marie		BILLAUEDEL Virginie	
BROSSARD Valérie		MAISTRE Jean-Pierre	
MAROC Agnès		GUIGNARD Didier	
LABORDE Florence		RAIGNER Magali	Absente, a donné procuration à MAROC Agnès
RAUD Aurélien		GALLEGO Fabien	